



**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL SUD-GÂTINE**  
**3b. Document graphique**  
 La Boissière-en-Gâtine  
 Département des Deux-Sèvres (79)

Echelle = 1 / 9 000  
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 17/02/2016

Présentation	Année	Approbation
Adoption n° 1	2015/2016	01/12/2016
Adoption n° 2	2016/2017	01/12/2016
Adoption n° 3	2017/2018	01/12/2016

Zone	Description
UA	Centre-bourg historique dense, l'ensemble des constructions en cours ou permis de démolir.
UB	Bourg ou lieu-dit (Gâtine et Les Gâtines), tissu urbain périurbain des bourgs et villages qui peuvent être considérés comme un ensemble de constructions en cours ou permis de démolir. Concernant le secteur Ube et entre nord du bourg de Saint-Léon au sud jusqu'au lieu-dit Thaurin ainsi que les villages artisanaux et industriels.
UE	Équipement, école, équipements sportifs, crèches, centres d'équipement, etc.
3AU	Activités artisanales, artisanes, services et commerces. Comprend un secteur Ube où seules les activités non industrielles sont autorisées (artisanat, commerces, services).
2AU	Zone d'urbanisation future à court et moyen terme en droit en 3AU à vocation agricole d'habitat, 2AU à vocation d'activités industrielles, artisanales, services, commerces, etc. 2AU à vocation de lieux de bureaux et d'équipements qui sont associés.
AP	Zone d'urbanisation future à long terme et diverse en 2AU à vocation agricole d'habitat, 2AU à vocation d'activités industrielles, artisanales, services, commerces, etc. 2AU à vocation de lieux de bureaux et d'équipements qui sont associés.
AN1	Caractère des secteurs visés à l'agriculture mais protégés du fait de la présence de sensibilités environnementales et paysagères particulières (parcs naturels, zones de paysage protégées, la conservation des bâtiments traditionnels ou les secteurs à caractère A, à l'exception de ceux qui sont inclus dans les zones d'exploitations (bâtiments d'activités et logement de fonction) de la zone agricole existante, le secteur A comporte un sous-secteur A correspondant aux zones inondables de la zone A (sur la base des Atlas des zones inondables de l'Etat, de la Vienne et du Cher) et du secteur A.
AN2	Zone habitée au sein d'une entité agricole historique pouvant recevoir des constructions nouvelles, à usage de logement mais soumises à des prescriptions particulières de construction existantes.
AN3	Zone habitée au sein d'une entité agricole historique ne pouvant pas recevoir de constructions nouvelles à usage de logement mais soumises à des prescriptions particulières de construction existantes.
AN4	Reservoirs de biodiversité complémentaires et autres corridors de la trame verte et bleue liés aux ZNIEFF de type I et à ses boisements adjacents. Le secteur A comporte un sous-secteur A correspondant aux zones inondables du secteur A.
AN5	Reservoirs de biodiversité complémentaires et autres corridors de la trame verte et bleue liés aux ZNIEFF de type I et à ses boisements adjacents. Le secteur A comporte un sous-secteur A correspondant aux zones inondables du secteur A.
AN6	Reservoirs de biodiversité complémentaires et autres corridors de la trame verte et bleue liés aux ZNIEFF de type I et à ses boisements adjacents. Le secteur A comporte un sous-secteur A correspondant aux zones inondables du secteur A.
AN7	Reservoirs de biodiversité complémentaires et autres corridors de la trame verte et bleue liés aux ZNIEFF de type I et à ses boisements adjacents. Le secteur A comporte un sous-secteur A correspondant aux zones inondables du secteur A.
AN8	Reservoirs de biodiversité complémentaires et autres corridors de la trame verte et bleue liés aux ZNIEFF de type I et à ses boisements adjacents. Le secteur A comporte un sous-secteur A correspondant aux zones inondables du secteur A.
AN9	Reservoirs de biodiversité complémentaires et autres corridors de la trame verte et bleue liés aux ZNIEFF de type I et à ses boisements adjacents. Le secteur A comporte un sous-secteur A correspondant aux zones inondables du secteur A.
AN10	Reservoirs de biodiversité complémentaires et autres corridors de la trame verte et bleue liés aux ZNIEFF de type I et à ses boisements adjacents. Le secteur A comporte un sous-secteur A correspondant aux zones inondables du secteur A.

**Légende (pour la description et/ou les effets des éléments ci-dessous, se reporter au titre 1 du règlement "dispositions générales" pièce n°3a du PLU) :**

- Zone et Libellé
- Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) : se référer à la pièce n°4 du PLU
- Zone non aedificandi
- Emplacements réservés (voir tableau des emplacements réservés)
- Espaces Boisés Classés en vertu de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme

**Les éléments protégés au titre de l'article L 123-15-III-2° du Code de l'Urbanisme :**

- Boisements à protéger
- Haies à protéger
- Autre remarquable à protéger
- Bâtiments remarquables à protéger
- Patrimoine à protéger
- Bâtiments agricoles qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'exploitation agricole
- Sites archéologiques
- Zones humides
- Cours d'eau
- Bande tampon de 10m de part et d'autre des cours d'eau : les constructions et installations nouvelles y sont interdites
- Bande tampon de 20m de part et d'autre des cours d'eau au sein des AIA, des réservoirs de biodiversité complémentaires et autres corridors de la trame verte et bleue liés aux ZNIEFF de type I et à ses boisements adjacents, et les nouvelles annexes des bâtiments (éléments y sont interdits)
- Secteurs situés au sein des marges de recul le long de la route classée à grande circulation
- Secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

**Liste des emplacements réservés :**

N°	Commune	Description de l'emplacement réservé	Surface (m²)	Localité
1	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
2	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
3	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
4	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
5	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
6	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
7	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
8	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
9	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
10	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
11	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
12	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
13	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
14	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
15	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
16	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
17	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
18	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
19	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
20	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
21	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
22	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
23	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
24	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
25	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
26	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
27	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
28	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
29	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
30	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
31	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
32	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
33	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
34	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
35	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
36	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
37	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
38	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
39	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune
40	La Boissière-en-Gâtine	Création d'écarts	133	Commune

